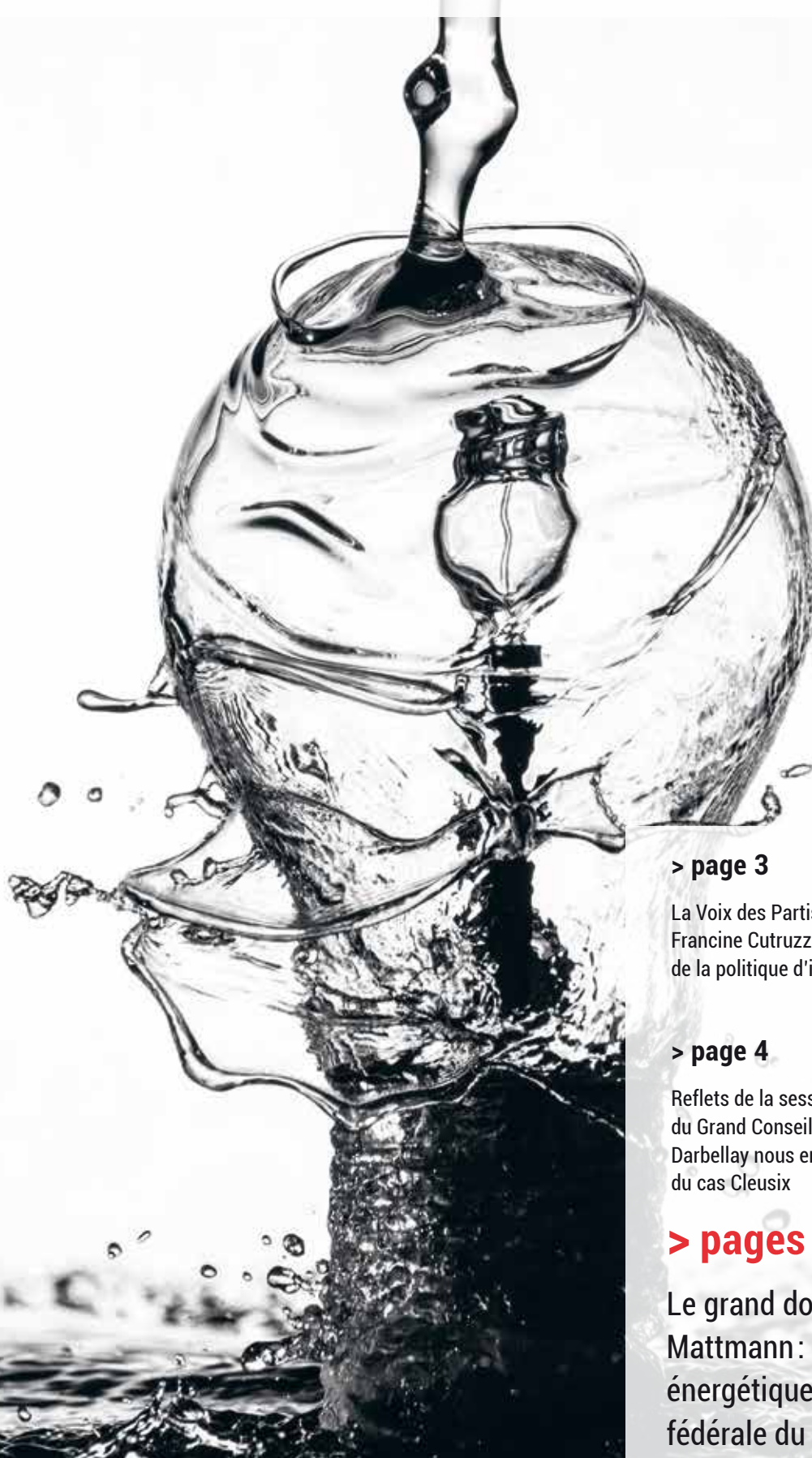




Parti socialiste
du Valais romand

le peuple. **VS**



> page 3

La Voix des Partisans.
Francine Cutruzzolà nous parle
de la politique d'intégration en Valais

> page 4

Reflets de la session de mai
du Grand Conseil: Jonathan
Darbellay nous entretient
du cas Cleusix

> pages 5 à 7

Le grand dossier d'Ingrid
Mattmann: la stratégie
énergétique 2050 (votation
fédérale du 21 mai)



L'âge du postulant

Le bureau des Métiers sis à Sion cherche un-e collaborateur-trice. Et passe donc une annonce dans le quotidien valaisan pour trouver la perle rare.

Les critères aujourd'hui pour obtenir le sésame du travail deviennent de plus en plus complexes et exigeants. Niveau universitaire pour bon nombre d'emplois qui, il y a quelques années auraient exigé un CFC, expérience obligatoire de quelques années, maîtrise des langues nationales, excellentes maîtrises des outils informatiques, bref, le parcours est semé d'embûches pour qui cherche un job aujourd'hui.

Et comme si cela ne suffisait pas, voilà qu'entre en jeu, depuis quelques années aussi, le critère de l'âge. L'annonce en question indiquait une fourchette entre 25 et 50 ans.

Donc, au panier les fraîchement diplômés, à la quête de ce premier emploi qui leur permettra d'acquérir les connaissances et expériences pratiques, qui leur mettra le pied à l'étrier dans cette aventure professionnelle qui comme chacun-e le sait, est une composante essentielle dans notre société. Au réduit les plus de 50 ans, trop usé-es peut-être, trop cher-ères certainement. Au mépris, cette fois, de cette formidable expérience acquise au fil des années, professionnelle et de vie qui fait de ces personnes-là des ressources humaines précieuses, des collaborateurs-trices rompus-es au stress, ayant gagné le long du parcours quelques brins de sagesse, peut-être, la faculté souvent de transmettre leurs riches connaissances aux plus jeunes.

Oui, c'est vrai, je tatillonne. Oui c'est vrai, la pratique est légale. N'empêche... Dans cette société qui a fait de la vie professionnelle l'essentiel d'une existence, qui veut faire travailler les gens de plus en plus longtemps, il y a là une contradiction insupportable.

Une société qui voudrait que l'on laisse de côté des employés parce que trop jeunes ou trop âgés ne pourra jamais s'étonner si la cohésion a tendance à disparaître, si la solidarité se fait denrée rare, si l'exclusion devient, peu à peu, synonyme de banalité.

Nous n'en voulons pas. Et nous le dirons, sans relâche. Légal ou pas !

Barbara Lanthemann
Présidente du PSVR

Edito | Dimanche, on vote !



Peuple vs du 5 mai dernier.

Au-delà de l'aspect technique de cette votation, tentons quelques réflexions sur le rapport des Valaisans au territoire et sur la propension de certains à vivre dans le passé. Voir l'alliance hérémensarde entre Grégory Logean et Narcisse Seppey s'agripper à la doctrine de l'anarchie environnementale comme un bouquetin à son rocher serait risible si ces énergumènes ne jouaient un jeu dangereux. Car, si la loi cantonale est refusée par le peuple souverain, les propriétaires devront être soumis aux règlements purs et durs de la LAT et ils pourront alors remercier nos deux hommes du district d'Hérens de les avoir précipités dans une impasse.

La situation, avec ou sans la LcAT, sera de toute façon douloureuse. Et cela, à cause d'un laxisme catastrophique dans l'aménagement du territoire qui a perduré durant des décennies depuis le début du tourisme de masse dans les années soixante. Voir Francis Dumas, président de Nendaz, tenter un *mea culpa* dans *Le Temps* du lundi 15 mai tient du Grand Guignol, tant cette commune a laissé construire à tout va sans aucune vision (toujours pas de plan d'affectation de zones à Nendaz, alors que la loi l'exige depuis 1980!). Et c'est un peu le couteau sous la gorge que les autorités de plusieurs communes ont enfin décidé de réagir. Certes, le mal était profond, mais c'est un bon début.

Il a fallu la LAT fédérale pour mettre certains devant le fait accompli. Il reste à dire oui à la LAT cantonale pour les inciter à continuer de changer !

Pierre Nicolet

Dernier moment pour aller faire son devoir de citoyen : encore deux jours et il sera trop tard. Malgré la douceur printanière présumée de ce week-end, tous ceux qui n'ont pas rempli leur bulletin de vote pour les deux votations, fédérale et cantonale, devront se rendre dans les bureaux communaux de vote.

Pour l'objet fédéral sur la stratégie énergétique 2050, je vous renvoie au dossier concocté par notre camarade Ingrid Mattmann en pages 5 à 7 qui fait le tour de la situation.

L'autre objet, cantonal celui-là, est d'une non moins grande importance, puisqu'il s'agit de la fameuse LcAT (Loi cantonale sur l'aménagement du territoire), mouture valaisanne de la LAT fédérale, élaborée par Jean-Michel Cina avant son départ du gouvernement. Nous ne rentrerons pas ici dans les détails de cette interprétation cantonale de la loi fédérale votée par le peuple en 2013. On rappellera tout de même que le PSVR suggère de glisser un oui dans l'urne et renvoyons, pour ceux qui le désirent, à l'argumentaire paru en page 3 du numéro 93 du



Le vengeur masqué

Au Festival des fanfares libérales-démocratiques du Centre à Orsières, dimanche dernier, les pontes du PLR ont pris la parole dans la cantine. Au milieu du cliquetis des verres de Suze et de Fendant, on a pu entendre René Constantin, le président du parti, se féliciter de l'élection de Frédéric Favre au Conseil d'État. Bien. Mais avec sa langue de bois, on aurait pu construire quelques chalets !

Écoutez plutôt : « Cette victoire a un goût inestimable. Elle est le fruit de l'audace, de la détermination et du courage. C'est la victoire d'une population valaisanne dans son ensemble qui a pris ses responsabilités. » Ouais, ouais, l'audace de donner le bras au PDC, la détermination de ne pas vouloir de deux conseillers d'État socialistes, le courage de se faire élire par un parti majoritaire ? Et puis, la « population valaisanne dans son ensemble » a voté PLR ? Décidément, on croyait que seul un Constantin, Christian en l'occurrence, avait l'art de brasser des phrases comme de l'air. On s'était trompés : ils sont maintenant deux !



La Voix des Partisans | Ça c'est fait! Et après?



Les élections françaises: c'est fait! La Marianne des fachos n'a pas été élue et on est soulagé.

Les élections vaudoises: c'est presque fait! Entre les tickets Amarelle/Métraux et Nicolet/Chevalley, dont l'apparition au second tour relève d'un opportunisme indécent, les Vaudois ne devraient pas hésiter à choisir, eux qui ne craignent pas les foudres du jugement dernier s'ils optent pour une majorité de gauche au Conseil d'État.

Place aux ténors politiques valaisans qui ne devraient pas nous réserver de grandes surprises sauf peut-être Frédéric Favre, qui a pâti de la comparaison avec Stéphane Rossini, alors que sa virginité politique laisse entrevoir un espoir que quelque chose change dans les travées du gouvernement.

C'est surtout la politique d'intégration qui m'intéresse aujourd'hui, en regard du nouveau Programme d'intégration du canton du Valais (PIC-Valais) 2018-2021 qui est actuellement en discussion. Le volet 2013-2017 a mis l'accent sur le principe de l'égalité des chances. Pour ce faire, des délégués à l'intégration ont été nommés dans les régions, ce qui a eu comme principale conséquence l'affectation de la plus grande partie du budget à disposition aux salaires de ces personnes. Loin de moi l'idée de contester les compétences des personnes en place,

mais force est de constater que les montants à disposition pour le financement des projets d'intégration dans les régions ont été réduits d'autant. Le service cantonal de l'intégration nous a promis des informations complémentaires pour le volet 2018-2021, mais l'on sait déjà que le financement des projets va être diminué.

À la fin du mois de mars 2017, 2 037 955 étrangers vivaient en Suisse, parmi lesquels 1 395 523 étaient ressortissants d'un État membre de l'UE ou de l'AELE et 642 432 citoyens d'un État tiers. Le Valais est le canton avec le plus faible revenu moyen de Suisse; la croissance démographique étant toutefois dynamique (5^e rang). Avec 20,3%, le taux d'étrangers est légèrement inférieur à la moyenne. Cependant, la part d'étrangers issus des anciens pays d'origine y est un peu supérieure à la moyenne. Le groupe des Portugais domine, car ils sont plus nombreux que dans tous les autres cantons. En matière de com-

portement lors des votes, le Valais arrive à la position la plus restrictive de la Suisse francophone (8^e rang). Le Valais est l'un des cantons les plus restrictifs concernant les naturalisations (21^e rang). L'âge moyen de la population étrangère est de 34,4 ans, alors

Le service cantonal de l'intégration nous a promis des informations complémentaires pour le volet 2018-2021, mais l'on sait déjà que le financement des projets va être diminué.

que celui des Suisses est 42,2 ans. (source: CFM).

J'en appelle à Frédéric Favre, afin qu'il soit très attentif à ces données chiffrées et mesure bien le poids de ce cinquième de la population de notre canton, dont l'âge moyen indique que c'est une population qui travaille

et contribue grandement au financement des assurances sociales. La contribution cantonale à l'effort d'intégration devrait permettre à ces migrants d'acquérir une autonomie précoce et un accès favorisé à la vie culturelle et sociale valaisanne. Il faut éviter avant tout de pratiquer une politique «de l'arrosage» et fixer des priorités pour le financement des nouveaux projets. La cohésion sociale et le vivre-ensemble en dépendent grandement. Durant ces trois dernières années, nous avons mis en place le canevas. Et après?

Francine Cutruzzola

PS: le 24 septembre je ne voterai pas la Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 qui englobe l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Je n'arrive pas à être pragmatique alors que l'égalité des salaires, des primes d'assurance maladie et de la représentativité des femmes n'est toujours pas effective.



Le coup de griffe

ISRAËL: FIN D'UNE DEMOCRATIE, SUITE...

Ça me fait plaisir que la contradiction à ma Griffe du 21 avril me soit apportée, le 5 mai, par une dame, ancienne pasteur, donc connaissant bien les textes sacrés.

Madame, vous me répondez «Égypte» lorsque je dis «Israël». Est-ce que ses dérives intérieures peuvent excuser les errances Israéliennes? Souvenez-vous du grand pas fait en faveur de la paix par l'Égyptien el Sadate. Il n'a pas trouvé d'interlocuteur assez courageux pour accepter la main tendue. Sadate en est mort puis Yitzhak Rabin. Les deux ont été tués par des jusqu'au-boutistes, l'assassin du second encouragé par un gouvernement qui ne respecte ni le droit international ni les décisions de l'ONU.

Quant aux droits des Israélites sur les terres de Palestine il ne faut pas oublier qu'ils les ont toujours partagées avec leurs demi-frères Palestiniens. Il faut aussi se souvenir de leur absence pour l'Égypte jusqu'à ce que Moïse les en sorte et de leur passage par Babylone. Les Palestiniens ne sont jamais partis contrairement aux fils de la légitime d'Abraham qui, eux, l'ont encore désertée pendant près de deux mille ans.

Je ne conteste par leur droit, après la Shoah, d'avoir une terre de refuge mais de là à en éjecter les habitants... On devrait aussi se poser la question d'une terre pour les Tsiganes, eux aussi gazés et que l'on chasse de partout.

Les textes disent aussi que leur Messie viendra lorsqu'ils auront rebâti le Temple sur l'esplanade des mosquées, après la destruction de celle d'Al-Aqsa. Si on continue à suivre les ultra-orthodoxes juifs, ceux qui viennent de fêter la mort d'un bébé arabe brûlé vif, eh bien, la prophétie de saint Jean, dans son Apocalypse, se réalisera, ça sera alors un holocauste nucléaire qui ne détruira pas qu'Israël.

Alors prions ensemble pour une paix des braves; elle ne sera possible que par un changement d'attitude d'Israël par rapport aux droits légitimes des Palestiniens.

Bernard Attinger
Sion

Parole aux syndicats | Le mal-être au travail vient de l'organisation du travail et non des travailleurs

Ayant récemment participé à plusieurs rencontres sur le thème de la santé au travail, j'ai pris conscience de la spécificité de l'approche syndicale: aborder cette problématique sous l'angle collectif. Alors que tous s'accordent à décrire la dégradation générale du travail, des réponses individuelles ne sont pas suffisantes ou adéquates. Il faut dès lors envisager d'apporter des réponses collectives aux problèmes de souffrance au travail. L'expérience syndicale montre qu'aller à la racine des problèmes permet généralement de mettre à jour des dysfonctionnements liés à l'organisation du travail ou à la ligne hiérarchique, et qu'ils affectent toute une équipe et non pas un seul individu.

D'une part, la loi établit la responsabilité de l'employeur en ce qui concerne la protection de la santé des travailleurs; d'autre part, les travailleurs doivent prendre conscience du fait que les lois ne s'appliquent pas spontanément mais qu'il existe pourtant un certain nombre de dispositions

utiles, notamment dans le code des obligations, la loi sur le travail et ses ordonnances, la directive MSST sur l'appel à la médecine du travail, la loi sur l'assurance accident, l'ordonnance sur la prévention des accidents et la loi sur la participation.

Des pistes d'action existent: au-delà de leur obligation de signaler des situations mettant en danger la santé à l'employeur en premier lieu, puis à la médecine du travail ou à l'inspection du travail, et ceci en incluant les risques psycho-sociaux, les travailleurs doivent apprendre à solliciter les outils juridiques à leur disposition. Aux premières loges pour entendre les plaintes, examiner les situations, intervenir auprès des employeurs et proposer des solutions, les syndicats sont là pour relayer les préoccupations en matière de santé au travail.

Une autre piste syndicale fort utile est celle de la consultation: les dispositions des lois (loi sur le travail et loi sur la participation notamment)

ne demandent qu'à être invoquées. Exiger d'être entendu et pouvoir revendiquer ses droits dans une perspective constructive devrait être inscrit dans notre rapport au travail mais la peur,

Les travailleurs doivent apprendre à solliciter les outils juridiques à leur disposition.

phénomène prépondérant dans le monde du travail, est trop souvent un obstacle majeur.

Du côté des employeurs, les coûts énormes liés à la souffrance au travail ne peuvent être ignorés, de même que la difficulté que représente la gestion des absences, notamment de longue durée. Outre les dispositions habituelles de prévention, une communication transparente et bienveillante et la mise en place d'une réelle consultation du personnel est une stratégie gagnant-gagnant qui ne peut qu'être efficace. Il s'agit là de penser en termes

d'ouverture, de dialogue et de partenariat social.

Les risques physiques ne constituent qu'un aspect de la santé au travail; les risques psycho-sociaux font l'essentiel des dégâts. Pour une gestion saine et, finalement, productive, il convient d'écouter le personnel, de reconnaître ses compétences et la valeur de son travail, de lui accorder autant d'autonomie que possible dans ses tâches, d'assurer une formation adéquate aux cadres en termes de gestion du personnel.

Malheureusement, un dialogue ouvert et constructif est toujours, en 2017, inconcevable pour certains employeurs. Il semble que les vieux schémas paternalistes de toute-puissance, allergiques à la concertation, allergiques aux revendications ou aux propositions, craignant l'opposition, et se plaisant à diaboliser les syndicats aient la vie dure!

Natalie D'aoust Ribordy
SSP

Reflets de la session de mai du Grand Conseil | Le cas Cleusix

Cette semaine, le Parlement valaisan s'exprimait sur ce qui est censé clôturer une affaire qui n'a que trop duré: le cas Cleusix.

À la lecture de ce rapport, on ne peut qu'être étonné de la longueur de la liste des griefs à son encontre: sérieuses difficultés sur le plan relationnel et conflits récurrents, parole peu fiable, affabulations et manipulations, comportement inadéquat envers les collaborateurs, intimidation de collaborateurs d'autres services, soutien exagéré d'une collaboratrice, dégradation du comportement et des performances au travail, mélange possible entre intérêts personnels et professionnels, enregistrement de séances, soupçon de ghostwriting à la HEP... Chacun de ces points pris isolément aurait dû disqualifier Cleusix

comme chef de service, et pourtant il aura fallu attendre qu'il quitte de lui-même son poste, partant en congé maladie, pour le remplacer.

Aujourd'hui, quand on voit ce qui est reproché à Cleusix et que, au final, sa seule «sanction» fut un blâme et d'être transféré comme professeur au secondaire II, on peut difficilement être satisfait, le constat est en effet désastreux. Tout d'abord au sein du département dirigé anciennement par Cleusix, les dégâts causés par ce dernier risquent de durer après son départ. Le retard sur certains dossiers, notamment concernant le secondaire II, est important et les dégâts humains sont également considérables sur les collaborateurs qui ont régulièrement été humiliés, «mobbés», trompés par des mensonges et des fausses

promesses. En cela on ne peut que saluer les excuses que Christophe Darbellay a présentées au nom du Conseil d'État.

Mais le dossier Cleusix est-il clos pour autant? La plupart des groupes politiques souhaitent aller de l'avant et laisser cette affaire derrière, mais je ne peux que me demander comment on peut être professeur de philosophie, enseigner des notions comme l'éthique à de jeunes étudiants quand on est un homme dont l'honnêteté et la probité ont été à ce point remises en cause? Je trouve totalement catastrophique que des jeunes qui formeront le futur de notre canton soient mis dans les mains d'un professeur avec un tel passif et pour qui se retrouver dans une salle de classe est une sanction (!).

Non, ce dossier n'est pas totalement

fermé, il faudra être d'autant plus attentif pour qu'une telle situation ne survienne plus et des mesures ont été prises par le plenum pour protéger les lanceurs d'alertes et éviter à l'avenir ce genre de cas.

Il faudra être également rester vigilant quant à la qualité de l'enseignement prodigué par l'ancien chef de service. Qu'il ait pu échapper à toute sanction, à la limite, je peux l'accepter. Mais que des étudiants paient le choix de cet homme en tant que chef de service et la gestion catastrophique du dossier par le Conseil d'État et principalement par le supérieur de Cleusix, l'ancien conseiller Oskar Freysinger, c'est pour moi totalement intolérable.

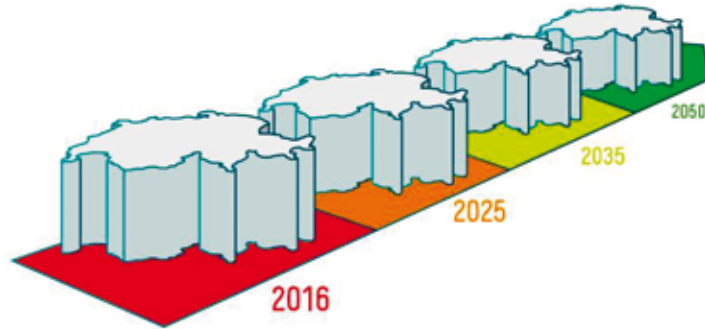
Jonathan Darbellay
Député suppléant d'Entremont Autrement

Le dossier d'Ingrid Mattmann | Votation fédérale du 21 mai : La Stratégie énergétique 2050



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Energie BFE
Office fédéral de l'énergie OFEN
Ufficio federale dell'energia UFE
Swiss Federal Office of Energy SFOE



LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2050 APRÈS ÉLIMINATION DES DIVERGENCES

OFFICE FÉDÉRAL DE L'ÉNERGIE • DIVISION MÉDIAS ET POLITIQUE • 19.09.2016

POUR DES ÉNERGIES SÛRES, PROPRES ET SUISSES

Ce slogan résume à lui seul l'objectif à atteindre en acceptant, le 21 mai prochain, La Loi sur l'énergie (LEne).

Le projet de transition énergétique «Stratégie énergétique 2050» porté par le gouvernement fédéral et défendu par Doris Leuthard, actuelle Présidente de la Confédération, Cheffe du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), est accepté par le Parlement en automne 2016.

Le texte prépare la fin progressive de l'atome, prévoit le développement des énergies renouvelables et la réduction de la consommation d'énergie.

Un projet en plusieurs phases: la première est soumise au peuple le 21 mai, suite au référendum déposé par l'UDC, principal opposant.

Le Conseil fédéral, le Conseil national, le Conseil des États et les cantons, le PDC, PBD, PEV, PLR, PVL, PS et les Verts disent OUI.

Des perspectives d'avenir alléchantes, oui mais sous quelles conditions ?

« La Stratégie énergétique 2050: un parti pris à tout prix ?

200 milliards est-ce le prix total de la transition énergétique ? »

Non. Mais les opposants n'avancent pas ce montant par hasard. C'est une enveloppe globale qui comprend plusieurs éléments très différents. Selon les estimations de la Confédération, le renouvellement du parc de production d'électricité de la Suisse coûtera un

peu plus de 120 milliards, qu'il faudra tout de même consentir quel que soit le choix du 21 mai prochain.

Le prix de la facture électrique va dépendre des volumes importés ou non; du prix des énergies renouvelables et des prix des énergies fossiles (difficilement prévisibles au-delà de 2020) et des éventuelles contraintes de la politique climatique. Globalement, la Suisse dépense 26,3 milliards de francs pour son énergie, la moitié en produits pétroliers et un peu plus de 10 milliards pour son électricité.¹

La loi sur l'énergie (LEne), l'essentiel en trois axes

1. SORTIR DU NUCLÉAIRE PROGRESSIVEMENT

Le 11 mars 2011, la catastrophe nucléaire de Fukushima, suite à un tremblement de terre, ébranle les esprits déjà bien affectés par l'accident survenu à Tchernobyl en 1986, 25 ans auparavant.

Le 25 mars 2011, Doris Leuthard prend alors la décision de stopper toutes négociations pour la construction de trois nouvelles centrales.

La SE2050 interdit la construction de toute nouvelle centrale nucléaire.

En avril 2011, Doris Leuthard fixe à 50 ans d'âge la limite d'exploitation des centrales nucléaires en activité.

Ces centrales au nombre de 5, Betznau1 – 1969, Betznau2 – 1971, Mühleberg – 1972, Gözgen – 1979, et Leibstadt – 1984 sont les plus vieilles des centrales en activité au monde. Elles devraient donc s'arrêter successivement en 2019, 2021, 2022, 2029 et 2034.

Avec la révision de la loi sur l'énergie nucléaire, les cinq réacteurs existants continueront à fonctionner tant qu'ils seront jugés sûrs par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire

(IFSN). Il convient de relever que ces centrales ne sont ni rentables, ni concurrentielles et que leur maintien en conformité est très coûteux. Celle de Mühleberg sera d'ailleurs débranchée en 2019 déjà, pour des raisons économiques.

Il convient de relever que ces centrales ne sont ni rentables, ni concurrentielles et que leur maintien en conformité est très coûteux.

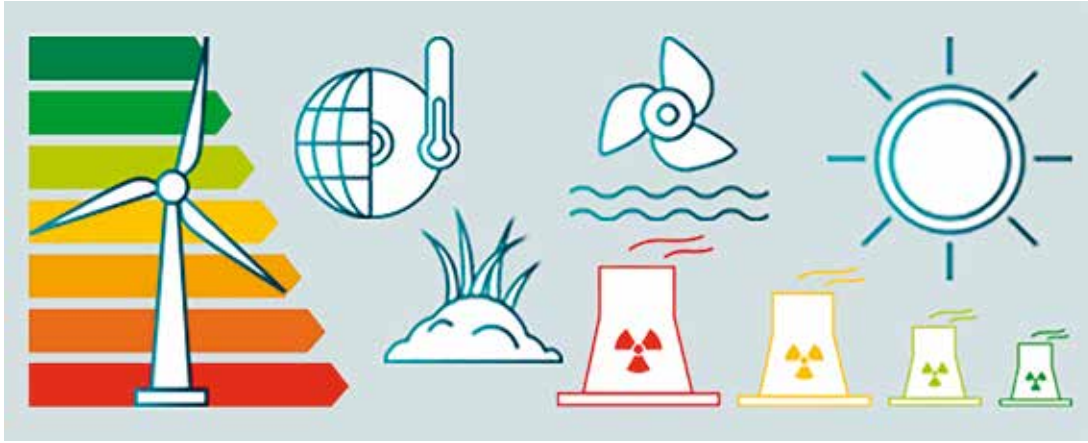
Remplacer la part du nucléaire dans la production d'électricité par des renouvelables, est-ce réaliste ?

Le nucléaire représente aujourd'hui un tiers de notre production d'électricité. Pour compenser, la Suisse, provisoirement, dépendra encore de ses voisins.

2. RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE

L'objectif fixé par la Confédération? Une baisse de 43% de la consommation

¹ Le Matin dimanche Décryptage: La stratégie de Doris Leuthard est-elle supportable? Pierre Veya 16.04.2017



mation moyenne d'énergie finale par personne et par année que la Suisse veut atteindre d'ici 2035, ainsi qu'une baisse de 13% de la consommation d'électricité par tête d'habitant.

Réduire, comment ?

Par des économies de chauffage :

meilleure isolation, plus de solaire = moins de fuel et de gaz, avec le même confort et moins de frais.

En vue de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, Doris Leuthard mise sur une hausse de la taxe sur le CO₂ et, au besoin, une interdiction dès 2029 d'installer de nouveaux chauffages à combustibles fossiles (mazout, gaz naturel). Pour info, une chaudière à mazout coûte en moyenne environ 10 000 francs, le prix du mazout varie entre Fr. 7,86.- et Fr. 8,36.- le litre, et... une pompe à chaleur, aux environs de 20 000 francs.

Par des économies de carburant :

les nouveaux véhicules devront être plus efficaces: moins de CO₂ et moins de carburant, donc moins de frais.

Dès 2025, l'immatriculation de voitures neuves à moteur à combustion serait interdite.

Une voiture hybride (combinaison moteur électrique et moteur à combustion) neuve coûte environ 20 000 francs, une voiture électrique neuve également plus de 20 000 francs.

En conséquence, une hausse du prix de l'essence aura-t-elle lieu dès 2018 comme le clament les opposants à Stratégie énergétique 2050 ?

Par des économies « domestiques » :

des appareils électroménagers plus « économes » permettant de consommer moins de courant et de dépenser moins avec les mêmes performances.

Dépenser moins en payant plus ?

Une hausse de 0,8 cts du kilowattheure est fixée pour la première phase (valable jusqu'en 2022, voire 2030). Soit pour une famille de quatre personnes avec une consommation moyenne de 5000 kWh par an, une augmentation de 40 francs.

L'UDC avance lui le chiffre de 3200 francs, et ajoute... pour une douche froide!

Qui a raison ?

Pour connaître une consommation moyenne/an pour une famille de quatre personnes, j'ai contacté l'Energie de Sion Région.

Ludovic Roussin, conseiller en énergie a bien voulu me donner quelques précisions.

Les barrages alpins jouent un rôle essentiel dans notre approvisionnement.

Les chiffres avancés par Doris Leuthard ne seraient pas complètement faux, mais légèrement incomplets. En effet, ils ne concerneraient que la consommation « ménage », c'est-à-dire l'éclairage, l'électroménager, la télévision, le courant habituel. Ne seraient pas inclus le chauffage et l'eau chaude.

En moyenne on compte pour l'eau chaude 1000 kWh par personne et par an.

Pour le chauffage, basé sur une surface habitable de 75 m², il faut compter entre 6000 et 8000 kWh par année.

3. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La SE2050 veut accroître la production indigène d'énergies renouvelables :

• Hydraulique

SE2050, c'est bon pour nos barrages!

En Suisse, pays qui compte dix barrages, cinq en Valais (avec le plus important: la Grande-Dixence), deux dans les Grisons, deux au Tessin et un à Uri), l'énergie hydraulique constitue la base de production d'électricité. Et les barrages alpins jouent un rôle essentiel dans notre approvisionnement.

SE2050 renforce l'hydraulique et les régions de montagne.

• Éolien

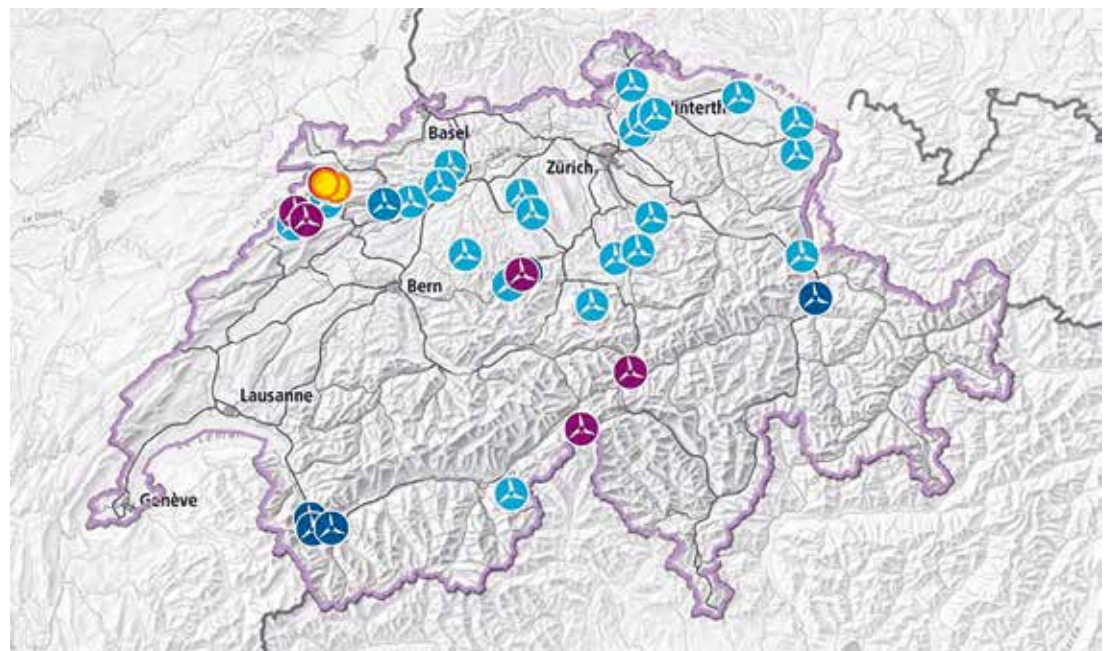
La Suisse possède actuellement trente-sept éoliennes.

SE2050 ne donne aucun chiffre précis sur l'augmentation du parc éolien.

Les adversaires à SE2050 prononcent le chiffre de 1000 éoliennes de plus.

On sait seulement que «...l'éolien fait soudainement peur aux défenseurs de la loi. «Il y aura peu d'éoliennes», se justifiait ainsi Roger Nordmann dans les colonnes de 24 Heures le 29 avril.

Qu'en est-il vraiment ? La réponse



est claire: si la loi passe, il y aura au minimum 4,3 térawattheures (TWh) produits par 1000 éoliennes. Le chiffre fait partie des études de base de la SE2050 (Stratégie énergétique 2050), il est ancré dans le Message du Conseil fédéral relatif au premier paquet de mesures, ainsi que dans la Conception énergétique éolienne de la Confédération dont la consultation s'est achevée en 2016. «La forte augmentation de l'énergie éolienne en Suisse fait partie intégrante de la Stratégie énergétique 2050», souligne cette conception, qui a force obligatoire pour les autorités dès son adoption par le Conseil fédéral. Vus sous l'angle des projets actuellement planifiés, ces chiffres concordent parfaitement. Le tableau de bord régulièrement publié par la Fondation RPC, qui est chargée de la mise en œuvre du système de subventionnement (la fameuse «rétribution à prix coûtant»), donne les chiffres suivants pour le premier trimestre 2017: 904 machines (dont 34 en service) y sont annoncées, avec une prévision de production de 3,6 TWh/an.²

Quant à Philippe Roch, ancien Directeur du WWF et de l'OFEV, véritable défenseur de la nature, que j'ai pu joindre par téléphone, il me confie quelques arguments qui l'opposent aux éoliennes:

La contribution de l'éolien (7% pour 1000 éoliennes de 200 m de hauteur) est trop faible pour justifier un affaiblissement de la protection de la nature.

- La production réelle de l'éolien s'est montrée inférieure aux prévisions (Gries/Nufenen 2/3)
- Intermittent avec fortes puissances: besoin de lignes à haute tension
- Eolien et emploi: Enercon

(Société allemande) couvre l'ensemble de la chaîne de valeur inhérente à l'énergie éolienne: fabrication, montage, service après-vente, maintenance, télégestion. La centrale éolienne de Mont-Crosin (Jura) a été construite, elle, par le Groupe Vestas (Danemark) et le montage a été sous-traité à l'entreprise Fairwind, basée en Pologne. Autrement dit, la plus grande partie de la subvention par RPC de l'éolien finance des entreprises et des emplois à l'étranger. Je n'ai rien contre cela mais on ne peut parler d'énergie suisse.»

Mais encore, les opposants à SE2050, et surtout aux éoliennes, mettent en avant la destruction du paysage, les nuisances sonores, la mort des oiseaux, le manque de vent et... sans vent, pas d'électricité etc., etc.

Les partisans ont fort à faire pour défendre cette énergie renouvelable, pas indigène.

• **Solaire: l'énergie la moins chère de la planète**

«Pour la première fois, en 2017, le kWh photovoltaïque est le courant le moins cher de la planète, inférieur au charbon! Les grands parcs se négocient à un peu plus de 3 cts environ, alors que le même kWh nucléaire se situe entre 9 et 5 cts en moyenne. Actuellement le solaire photovoltaïque produit



un peu plus de 1% de l'électricité mondiale (2,5% en Suisse, 7,4% en Allemagne). En 2030, la part du

Globalement, toutes les études sérieuses montrent que la Suisse est particulièrement bien adaptée à l'intégration de grandes quantités d'énergie solaire.

solaire pourrait dépasser les 20%. Que faire l'hiver lorsque le soleil est au plus bas?

L'intégration des cellules solaires en façade devient importante.

Globalement, toutes les études sérieuses montrent que la Suisse est particulièrement bien adaptée à l'intégration de grandes quantités d'énergie solaire, grâce à son excellente complémentarité avec le parc hydroélectrique.»³

Pour info, installer des panneaux photovoltaïques sur une maison standard de 100 m² (3 kWh par 20m²) revient à 12 000 francs avec une subvention de 25%. (Chiffres communiqués par Ludovic Roussin, Conseiller en énergie à l'ESR).

Ingrid Mattmann

Commentaire

Nous rêvons tous d'un pays «propre en ordre».

Dans l'optique de diminuer globalement notre consommation énergétique, le protocole de Kyoto, puis la COP21 demandent un effort conséquent de tous les États afin de limiter le réchauffement global de la planète au-dessous de 2 degrés d'ici à 2100. De là, l'UE a fixé ses objectifs intermédiaires à l'horizon 2050 et la Suisse, comme les autres pays de l'espace Schengen, doit s'y conformer.

La Suisse a toujours joué le bon petit soldat, et nous pouvons donc nous réjouir que SE2050 y contribue. Sortir progressivement du nucléaire, diminuer les importations d'énergies fossiles, gaz, mazout et autre uranium, et promouvoir les énergies renouvelables ne peut être qu'un point positif.

Que SE2050 crée des emplois, et apporte de l'aide par des subventions pour le bâtiment ne peut être que bénéfique. D'ailleurs: «D'ici 2050, la stratégie énergétique générera des coûts d'environ un milliard de francs par an, c'est-à-dire pratiquement autant que ce que nous, Suisses, dépensons annuellement pour le chocolat.», comme le dit Economie Suisse qui appelle à voter OUI!

Nous ne pouvons que porter un regard confiant vers l'avenir, avec la Stratégie énergétique 2050.

Ingrid Mattmann

² www.24heures.ch/signatures/reflexions/avenir-paysage-veritable-enjeu.../14955348

³ Le Matin dimanche, Economie, «Le solaire s'impose comme l'énergie la moins chère de la planète» Pierre Veya Intervention de Christophe Baillif, professeur, directeur du PV-lab EPFL-CSEM 30.04.2017



CONCOURS

Solution au concours du numéro 95 du 5 mai 2017: la montagne à découvrir était la Dent-Blanche, vue depuis le Gornergrat, au-dessus de Zermatt.

Nous avons reçu trois réponses exactes. Le sort a désigné comme gagnant: *M. Bernard Solioz de Saint-Maurice* qui recevra un bon au restaurant Le Bourgeois de Riddes.

Aujourd'hui, **DES MOTS CROISÉS**. Une fois la grille résolue, vous réunirez les cases numérotées et vous trouverez le mot-mystère.

Les réponses doivent nous parvenir au plus tard le **vendredi 26 mai 2017** par courrier électronique à l'adresse: redaction@lepeuplevs.ch, par voie postale à Pierre Nicolet – Rue du Milieu 1 – 1908 Riddes ou par SMS au 079 437 42 02.

Horizontal

- I. Insoumis
- II. Le même que ci-dessus?
- III. Nourriture du vendredi? – Peut piquer le pique
- IV. Hommes sans scrupules
- V. @ un peu chahuté
- VI. Symbole de l'iridium – Un petit sou scandinave brisé – Alternative
- VII. Une ampoule sans milieu – Début d'un trou – Mesure agraire
- VIII. Remerciee
- IX. Prénom d'une fiancée allemande – Difficile de leur faire un croche-pied

Vertical

1. Munition dans les deux sens du terme!
2. Roi d'Angleterre (avec numéro!)
3. Une bonne belge – Démonstratif
4. Procédé de gravure
5. Sur les plaques à La Haye – Avocat français défenseur de Pétain
6. Fidel tirait dessus – Cuivre
7. Inutile – Remarque – Relève avec sa tête
8. Déplaças – C'est un peu à la limite!
9. Apparus – Manifestations de masse – Renvoi un brin archaïque

1 2 3 4 5 6 7 8 9

I	1								
II		8			5				
III									
IV									
V									
VI		7							
VII							2		
VIII		3							
IX			6					4	



MÉMENTO 2017

>> 20 mai <<

MARTIGNY | RESTAURANT

« LE SEIZE » DE L'ARPI

| DÈS 18 H 30

Souper de soutien du PSVR

>> 21 mai <<

Votations fédérale et

cantonale

>> 20 juin <<

SION | MAISON DU PEUPLE | 18 H

Comité directeur

>> 20 juin <<

SION | MAISON DU PEUPLE | 19 H

Conseil de parti/Comité
PSVR

Fédération socialiste du district de Sierre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Chères Camarades et chers Camarades,
Le comité de la Fédération a le plaisir de vous inviter
à son assemblée générale ordinaire du

Judi 8 juin 2017 à 19h30,
au restaurant du Bourgeois à Sierre

Ordre du jour:

1. Accueil et dernier PV
2. Rapport du Président
3. Rapport de la députation
4. Compte rendu des élections
5. Présentation des comptes de la Fédération
6. Rapport du vérificateur des comptes
7. Activités 2017-2018
8. Informations (changement de la structure cantonale)
9. Admissions et démissions
10. La vie des sections
11. Divers
12. Allocution d'Olivier Salamin

Nous laissons le soin aux Présidentes et aux Présidents des sections d'inviter leurs membres pour une séance plus ouverte et dynamique, merci.
Dans l'attente de vous rencontrer, le Comité de la Fédération, vous adresse, chères Camarades et chers Camarades, ses plus cordiales salutations.

Pour le Comité: Eliane Campisi

LA POSTE

JAA CH-1950 Sion 1

le peuple.**VS**